

Platinum EUREKA – ISIN Part G : FR0013305885

Ce FCP est géré par Platinum Gestion
OPCVM de droit français

► Objectifs et Politique d'investissement

L'objectif de l'OPCVM est de rechercher sur la durée de placement recommandée de 3 ans, une performance positive aussi régulière que possible, à travers un portefeuille géré discrétionnairement via la recherche d'une répartition efficiente d'expositions diversifiées (actions – obligations – monétaire - devises – OPC investissant sur les matières premières) en intégrant les différents niveaux de risque induits. L'OPCVM est géré activement et de manière discrétionnaire. Il n'est pas géré en référence à un indice. La répartition entre les différentes expositions dépendra des conditions de marché et des opportunités de diversification du portefeuille. Il offre une alternative aux supports en obligations et aux fonds en euros mais sans garantie en capital.

La stratégie d'investissement vise à obtenir une évolution de la valeur liquidative la moins volatile possible en limitant sa volatilité à 5 %. A l'exclusion des liquidités et des TCN, le fonds ne comporte que des OPC français ou européens (OPCVM et FIA, dont des ETF) et ne contient pas de titres vifs. La part de TCN est limitée à 50% de l'actif net. L'OPCVM étant majoritairement investi en OPC et FIA, la constitution d'une *short list* de supports et la décision d'investir ou de désinvestir ces supports seront effectués à partir d'un process propre à Platinum Gestion, mixant analyse qualitative et quantitative et contraignant les gérants à mesurer en permanence l'opportunité de conserver ces supports.

La gestion discrétionnaire est encadrée, via l'investissement en OPC, par les bornes suivantes :

- le degré d'exposition aux actions est compris entre 0% et 40% de l'actif, sans limite de taille de capitalisation. La part des pays émergents est limitée à 20% maximum ;
- le degré d'exposition aux matières premières est limité à 10% de l'actif net ;
- le degré d'exposition aux autres classes d'actifs est compris entre 0% et 100%.

Le niveau d'exposition global du fonds aux pays émergents est limité à 50% de l'actif.

Le niveau maximal d'exposition au risque de change est de 50% ; elle peut résulter d'achat direct de devises ou via des OPC.

La poche obligataire est gérée dans une fourchette de sensibilité globale comprise entre [-5 ; +10] et peut être exposée indifféremment en émetteurs des secteurs public et privé. La part d'obligations « *high yield* » est limitée à 50% de l'actif.

Le cœur de portefeuille peut être complété par l'utilisation d'ETF ou d'instruments dérivés cotés sur des marchés organisés (contrats, options) en vue de couvrir tout ou partie du portefeuille. Ces instruments pourront également être utilisés de manière limitative (20% du portefeuille) à des fins d'exposition dans le cadre de l'objectif de gestion.

L'OPCVM peut investir jusqu'à 100% de son actif en OPCVM relevant de la directive 2009/65/CE et jusqu'à 30% de son actif net en FIA ouverts à une clientèle non professionnelle éligibles à l'actif d'un OPCVM relevant de la directive 2009/65/CE.

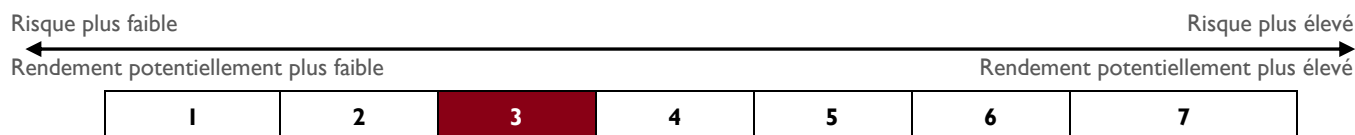
Souscriptions/Rachats : Les ordres de souscription et de rachat sont centralisés chaque jour ouvré à 14h30 et exécutés sur la base de la valeur liquidative du jour.

La valeur liquidative est calculée chaque jour ouvré sur les cours de clôture de bourse, à l'exception des jours de fermeture de Bourse de Paris (calendrier Euronext SA) (ou autre).

Affectation des sommes distribuables : Capitalisation.

Durée de placement recommandée : Cet OPCVM pourrait ne pas convenir aux investisseurs qui prévoient de retirer leur apport avant 3 ans.

► Profil de risque et de rendement



SIGNIFICATION DE CET INDICATEUR : Cet indicateur permet de mesurer le niveau de volatilité de l'OPCVM et le risque auquel votre capital est exposé. Les données historiques, telles que celles utilisées pour calculer cet indicateur synthétique, pourraient ne pas constituer une indication fiable du profil de risque futur de l'OPCVM. Il n'est pas certain que la catégorie de risque et de rendement affichée demeure inchangée et le classement de l'OPCVM est susceptible d'évoluer dans le temps. Veuillez noter qu'une possibilité élevée de gain comporte aussi un risque élevé de perte. La catégorie « 3 » de risque ne permet pas de garantir votre capital ; la catégorie « 1 » signifie que votre capital est exposé à de faibles risques mais que les possibilités de gains sont limitées. Elle n'est pas synonyme d'investissement sans risque. Cet OPCVM est classé en catégorie 3 en raison de son exposition aux marchés de taux et actions qui peuvent connaître des fluctuations importantes. En effet, la valeur liquidative peut subir des variations induites par la maturité des titres, la sensibilité du portefeuille et la volatilité du marché actions.

Risques importants non pris en compte dans l'indicateur :

Risque de crédit. En cas de dégradation de la qualité des émetteurs ou si l'émetteur n'est plus en mesure de faire face à ses échéances, la valeur de ces titres peut baisser de l'OPCVM. Les titres « spéculatifs » présentent un risque accru de défaillance et peuvent varier plus fortement. La survenance de ce risque peut entraîner une baisse de la valeur liquidative.

► Frais

Les frais et commissions acquittés servent à couvrir les coûts d'exploitation de l'OPCVM y compris les coûts de commercialisation et de distribution des parts, ces frais réduisent la croissance potentielle des investissements.

Frais ponctuels prélevés avant ou après investissement		
Frais d'entrée	2,0% TTC	Le pourcentage indiqué est le maximum pouvant être prélevé sur votre capital avant que celui-ci ne soit investi. Dans certains cas, l'investisseur peut payer moins. L'investisseur peut obtenir de son conseil ou de son distributeur le montant effectif des frais d'entrée et de sortie.
Frais de sortie	Néant	
Frais prélevés par le fonds sur une année		
Frais courants*	2,07% TTC	Le chiffre des frais courants se fonde sur les frais de l'exercice précédent, clos en décembre 2020. Ce chiffre peut varier d'une année sur l'autre.
Frais prélevés par le fonds dans certaines circonstances		
Commissions de performance	15,0% TTC	Dès lors que la valeur liquidative du fonds progresse de plus de 4 % annualisés, après imputation des frais de gestion fixes, une provision de 15,00 % TTC sera appliquée sur la performance au-delà de 4 %.

L'attention de l'investisseur est appelée sur le fait que le chiffre des « frais courants » se fonde sur les frais estimés à la date de création de la part. Ces frais sont susceptibles de varier d'un exercice à l'autre.

Pour plus d'information sur les frais, veuillez-vous référer à la section frais du prospectus de cet OPCVM, disponible sur le site internet www.platinum-gestion.com

Les frais courants ne comprennent pas les commissions de surperformance de l'OPCVM, des éventuelles commissions de surperformances des fonds détenus et les frais d'intermédiation excepté dans le cas de frais d'entrée ou de sortie payés par l'OPCVM lorsqu'il achète ou vend des parts ou actions d'autres véhicules de gestion collective.

► Performances passées

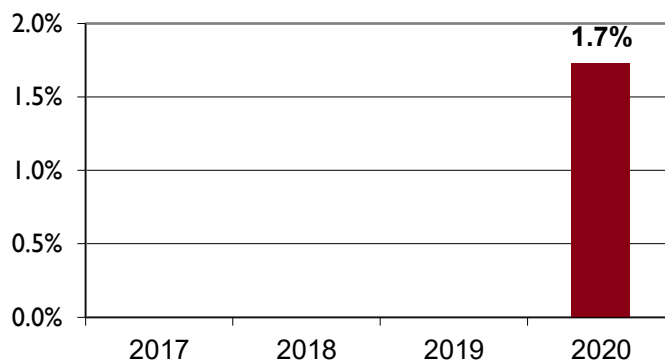
Date de création du fonds : 2 janvier 2003

Date de création de la part : 30 juillet 2019

Devise de référence : Euro

Les performances ne sont pas constantes dans le temps et les performances passées ne préjugent pas des performances futures.

Changements importants au cours de la période : Néant



► Informations pratiques

L'OPCVM n'est pas ouvert aux résidents des États-Unis d'Amérique / US Person (la définition est disponible sur le site internet).

Le dépositaire de l'OPCVM est Credit Industriel et Commercial, 6 avenue de Provence, 75009 Paris.

Le prospectus de l'OPCVM et les derniers documents annuels et périodiques sont adressés gratuitement dans un délai de 8 jours ouvrés sur simple demande écrite du porteur auprès de PLATINIUM GESTION, 6 rue Christophe Colomb, 75008 Paris.

L'OPCVM n'est pas assujéti à l'IS et un régime de transparence fiscale s'applique pour le porteur. Selon votre régime fiscal, les plus-values et revenus éventuels liés à la détention de parts de l'OPCVM peuvent être soumis à taxation. Si l'investisseur a un doute sur la situation fiscale, nous lui conseillons de s'adresser à un conseiller fiscal.

La responsabilité de PLATINIUM GESTION ne peut être engagée que sur la base des déclarations contenues dans le présent document qui seraient trompeuses, inexactes ou non cohérentes avec les parties correspondantes du prospectus de l'OPCVM.

PLATINIUM GESTION a mis en place une politique de rémunération conforme aux exigences de la directive UCITS V. Vous pouvez obtenir de plus amples informations sur cette politique sur le site internet de la société : <http://www.platinum-gestion.com>, et sur simple demande écrite adressée à la Société de Gestion.

Cet OPCVM agréé en France est réglementé par l'AMF.

PLATINIUM GESTION est une société de gestion de droit français agréée en France par l'AMF (Autorité des marchés financiers).

Les informations clés pour l'investisseur ici fournies sont exactes et à jour au 22/07/2021